

Sociolinguistique

PLAIDOYER POUR LES LANGUES MATERNELLES À L'ÉGLISE. CAS DES CULTES FRANCOPHONES EN VILLE DE GOMA.

MUSHUNGANYA SAMBUKERE Joseph*; MATEENE MUHINDO Léon**

Résumé

L'Église est un lieu plus stratégique que l'école pour mener des enquêtes du fait que l'Africain est trop religieux. Le français est minoritairement une langue maternelle et, majoritairement langue seconde en République Démocratique du Congo. Et son usage, dans des cultes où certains participants ne parlent pas cette langue, crée une discrimination que la présente recherche tente d'analyser. Face à cette aliénation sociale, la démarche se fixe la mission de proposer des pistes de solution en vue d'une gestion équitable des droits linguistiques.

Mots-clés : *langue maternelle, facteur linguicide.*

ADVOCACY FOR MOTHER TONGUES IN THE CHURCH: CASE OF FRANCOPHONE CULTS IN GOMA CITY.

Abstract

The Church is a more strategic place than the school to carry out investigations of the fact that the African is too religious. French is a minority mother tongue and a majority second language in the Democratic Republic of Congo. And its use, in cults where some participants do not speak this language, creates a discrimination that this research attempts to analyze. Faced with this social alienation, the approach sets itself the mission of proposing possible solutions for the equitable management of language rights.

Keywords: *mother tongue, linguistic factor.*

0. INTRODUCTION

Lors des messes célébrées en français dans plusieurs Églises de Goma, il est plus facile de remarquer l'hétérogénéité des participants : chaque jour, ce sont les mêmes orateurs, les mêmes officiants qui interviennent. Les annonces sont toujours l'émanation des mêmes clergés, évidemment parce qu'ils en ont le droit et le devoir leur confiés par la doctrine ecclésiastique. Aussi faut-il constater que ce sont les mêmes personnes qui prennent régulièrement la parole à la chaire brandissant publiquement des hauts faits divins aux fins de rendre les actions de grâce.

*Docteur en Didactique des Disciplines, Spécialité : Langues Africaines, Professeur Associé à l'Université de Goma, Chef de Département des Sciences de l'Éducation, Directeur de traduction au sein de Luholu River Cluster à Goma- RDC, Tél : +243997721122, E-mail : mushusambuk@unigom.ac.cd

**Assistant à l'Institut Supérieur Pédagogique de Machumbi, Département de Français Langues Africaines, Tél. +243975358975, E-mail : leonmateene@gmail.com

Dans ces conditions, le rôle de l'auditoire est d'assister passivement à la messe puisque n'étant capable ni de prier, ni de tenir une causerie en français, malgré l'interprétation faite en cette langue.

Ce faisant, l'Église ressemble à un cercle d'apprentissage des langues étrangères où l'orateur corrige régulièrement son interprète puisque, à dire vrai, il a la maîtrise des langues en présence lors de la messe. Quand le prédicateur débite sa litanie en sa langue, l'interprète reste dans la sienne, et quand le prédicateur vire dans la langue de l'interprète, alors ce dernier se meut, à son tour, dans la langue du prédicateur. Ce qui forme un véritable jeu d'alternance codique.

Le problème va plus loin. Il est surprenant de voir une messe se dérouler en plus d'une langue dans un auditoire de moins de cinquante participants avec cinq interprètes. Le prédicateur tient courageusement son message en français, tandis que le premier interprète le traduit en anglais, le deuxième en lingala, le troisième en kiswahili, le quatrième en kikongo, le cinquième en une langue ethnique ciblée par les officiants.

La dénomination des cultes dits « francophones » est due à l'usage du français pendant la célébration de la messe. Ce phénomène est fort remarquable au sein de différentes confessions religieuses notamment catholique et protestante. D'autres, telles les Églises de réveil, non habituées à organiser des messes intégralement francophones, préfèrent alterner les langues locales et le français croyant ramener tous les participants sur les mêmes diapasons par rapport à la compréhension de la parole de Dieu. Tel n'est pas le cas, semble-t-il, de la confession kimbanguiste. Elle a sa langue : le lingala. De même, l'Église musulmane fait obstinément usage du kiswahili mélangé à l'arabe dans la prédication. Or la ville de Goma, se situant à l'Est de la RDC, use du kiswahili comme langue de la communication et d'échanges interethniques entre toutes les catégories sociales de la Province du Nord Kivu et de la région des Grands Lacs.

Dans cet état des choses, notre préoccupation est de savoir si le français, qui sous-tend les cultes francophones, est une nécessité réelle à Goma où tous les habitants parlent le kiswahili. En outre, la recherche vise à trouver la vraie raison du recours au français dans un auditoire composite des Congolais. Et si le motif n'est pas du tout sociologique, alors la recherche se voudrait d'envisager des mesures adéquates qui concourent à l'émancipation des croyants. Pour y parvenir, l'étude opte pour un guide d'entretien avec certains membres qui participent régulièrement aux cultes francophones.

1. THÉORIE ET MÉTHODOLOGIE

1.1. Théorie

1.1.1. Plaidoyer et langue maternelle

« Plaidoyer » est un déverbal ou déverbatif de « plaider » et synonyme de « plaidoirie, plaidoirie ». Ce mot suppose toute défense faite en faveur d'une personne, d'une opinion ou d'une cause. Telle est la définition octroyée par le *Dictionnaire de la langue française*. Il s'agit également d'un discours prononcé pour défendre le droit d'une partie, et dans le cas d'espèce, cette partie ou cette cause étant les langues maternelles des personnes marginalisées pendant les cultes francophones dans la ville de Goma en particulier, et celles de la RDC, en général.

Nous soutenons l'opinion selon laquelle la langue maternelle dénote la première langue qu'un individu acquiert auprès des parents ou du tuteur dès le bas âge. Elle est, pour lui, la langue des parents. Elle n'est pas à confondre avec les autres langues que la personne apprend en seconde position (dites langues secondes) au cours de sa vie, car elle tient sur sa vraie identité. La langue maternelle correspond à une ou plusieurs langues avec lesquelles l'enfant grandit et apprend la structure sociale avant l'école. Dans les contextes multilingues, comme le sont de nombreuses sociétés africaines, les enfants grandissent naturellement avec plus d'une langue maternelle, car plusieurs langues sont parlées dans leur famille ou dans leur voisinage immédiat. Par ailleurs, il vaut mieux de souligner que la langue maternelle peut ne pas être la langue ethnique ou tribale des parents. Quelle qu'elle soit, c'est la langue de premiers contacts de l'enfant dans son milieu ambiant.

Partant de ses vertus, d'après Poth (1997, p.76), la langue maternelle conditionne l'équilibre psychologique et il existe une corrélation entre langue maternelle, d'une part, et succès ou échec, d'autre part. Si donc on ne respecte pas le droit élémentaire de tout enfant de se développer dans la langue de sa mère, de sa famille, de son milieu, si on refuse d'admettre que l'enfant est heureux dans sa langue maternelle comme dans les bras de sa mère; si on le maintient dans un état chronique de frustration affective en le plaçant « dans l'impossibilité matérielle d'extérioriser ses sentiments et ses intérêts », on lui impose un choix douloureux entre deux mondes sans communication et on le condamne à n'être sa vie durant qu'un inadapté socioculturel.

1.1.2. Mission de la sociolinguistique

La sociolinguistique est la linguistique même. Faire la linguistique, c'est ouvrir un véritable combat pour affirmer la valeur de sa langue. Le développement d'une langue consiste à mener une action sur la langue en lui dotant de nouvelles fonctions ou

en restaurant ses fonctions perdues. Louis-Jean Calvet (1974), à la dernière page de couverture de son livre, nous tient sèchement les propos paraphrasés comme suit : « L'étude des langues a toujours proposé, au bout du compte, une certaine vision des communautés linguistiques et de leurs rapports, et comment cette vision a pu être utilisée pour justifier l'entreprise coloniale. Les sciences humaines sont, en effet, enfermées dans un carcan séculier : qu'elles le veuillent ou non, elles parlent de nous, de nos conflits, de nos luttes (...). D'un certain point de vue, la linguistique a été (...) une manière de nier la langue des autres peuples, cette négation, avec d'autres, constituant le fondement idéologique de notre « supériorité », de la supériorité de l'Occident chrétien sur les peuples « exotiques » que nous allions asservir joyeusement. Le phénomène n'a d'ailleurs pas disparu avec la « décolonisation ». Louis-Jean Calvet le montre très clairement à travers un certain nombre de comportements, non seulement outre-mer, mais à l'intérieur même de l'hexagone où les langues régionales demeurent les victimes d'un impérialisme linguistique dont l'un des masques les plus récents est peut-être celui de la francophonie. Une linguistique consciente de ces implications politiques ne peut être que militante. C'est aux linguistes concernés, dans leurs pays respectifs, dans leurs régions, qu'il appartient d'assumer cette prise en charge, ce combat pour la défense et l'épanouissement de leur langue et de leur culture propres. »

Il est aussi inquiétant de lire les alertes que lancent Bernd Heine et ses compagnons (2004, pp.391-392) au sujet du *changement de langue et la mort des langues* en Afrique en ces termes : « Sur le continent africain, les contextes multilingues diffèrent considérablement en termes de stabilité relative. Les sociolinguistes se distinguent entre diglossie « stable » et « instable ». Dans tels contextes, les langues ont rarement le même statut en termes de *dominance*, c'est-à-dire en ce qui concerne la fréquence d'emploi, le degré de compétence, le prestige et l'éventail des fonctions. Les langues dominantes sont, donc, susceptibles de menacer les langues non dominantes au point de les faire disparaître. Ce processus est appelé *glottophagie* ou *linguicide* de la part de la langue dominante dans le cas de multilinguisme instable.

En marge de ceci, rappelons avec ces auteurs que chaque année qui passe, l'Afrique perd une de ses langues. On appelle de telles langues des « langues en danger » quand elles perdent leurs fonctions de communication parce que la génération suivante n'acquiert plus la langue maternelle comme langue première. La *mort des langues* se produit par manque de locuteurs actifs.

S'agissant des péripéties du français langue seconde, soulignons que la francophonie continuerait à faire fausse route et à accroître la masse de ceux que Chaudenson (1993) appelle les « francophones » si elle méconnaissait « le droit de tout enfant de recevoir son premier apprentissage dans la langue de son milieu, le rôle essentiel de cette langue dans le processus de développement économique et social des

pays concernés et les incidences positives d'une articulation harmonieuse des langues en présence sur la diffusion du français et l'accès à la modernité ».

C'est ici qu'il vaudrait mieux de joindre les allégations de Cheik Anta Diop (1979, pp. 405-406) sur la nécessité de développer les langues nationales en Afrique. Cette nécessité apparaît dès qu'on se soucie de faire acquérir à l'Africain moyen une mentalité moderne (seule garantie d'adaptation au monde technique) sans être obligé de passer par une expression étrangère (ce qui serait illusoire). Il est plus efficace de développer une langue nationale que de cultiver artificiellement une langue étrangère ; un enseignement qui serait donné dans une langue maternelle permettrait d'éviter des années de retard dans l'acquisition de la connaissance. Très souvent l'expression étrangère est comme un revêtement étanche qui empêche notre esprit d'accéder au contenu des mots qui est la réalité. Le développement de la réflexion fait alors place à celui de la mémoire.

On pourrait objecter la multiplicité des langues en Afrique Noire. On oublie alors que l'Afrique est un continent, au même titre que l'Europe, l'Asie, l'Amérique ; or, sur aucun de ceux-ci l'unité linguistique n'est réalisée ; pourquoi serait-il nécessaire qu'elle le fût en Afrique ? (...) On pourrait penser que les langues européennes sont déjà devenues celles de la majorité dans les pays colonisés, et que vouloir revenir sur cette unité linguistique embryonnaire est une régression. Cette illusion est d'autant plus grave qu'elle est partagée par beaucoup d'intellectuels ; car, en dehors d'une minorité dans les villes, les langues européennes sont inconnues partout en Afrique, pour la simple raison que la paysannerie n'est pas scolarisée. Or, au rythme actuel de la scolarisation, il faudrait attendre un siècle pour que la campagne soit réellement touchée.

1.1.3. Cadre juridique

Aujourd'hui, les spécialistes sont unanimes qu'on ne peut pas aider un peuple à améliorer sa façon de vivre et de conserver sa culture dans une langue étrangère. C'est dire qu'aucun peuple ne s'est développé en utilisant la langue des autres. Pour qu'une communauté puisse exécuter un projet de développement avec succès, il faut que toute la communauté comprenne ce projet et se l'approprie en sa propre langue. La langue maternelle est sans doute un facteur incontournable du développement communautaire, de cohésion sociale et de culture.

La défense des langues maternelles est légale, légitime et constitutionnelle pour tout citoyen et tout groupe de citoyens, car la Constitution de la RDC, en son Article 1, est menacée, voire menée contre mur. Le patrimoine linguistique, que l'État doit protéger et promouvoir sans discrimination, est relégué au dernier plan à cause d'une auto-colonisation linguistique.

Ce cadre juridique nous fait saisir l'occasion de rappeler les droits que beaucoup ignorent au sujet de leurs langues, conformément à la Déclaration universelle des droits linguistiques. Les Articles 41, 44, 45 et 46 viennent appuyer le présent plaidoyer comme suit :

- Article 41
Toute communauté linguistique a le droit d'utiliser sa langue, de la maintenir et de la renforcer dans tous les modes d'expression culturelle. L'exercice de ce droit doit pouvoir se développer pleinement sans que l'espace de la communauté concernée soit occupé d'une façon hégémonique par une culture étrangère.
- Article 44
Toute communauté linguistique a le droit d'accéder aux programmes interculturels, moyennant la diffusion d'une information suffisante et un soutien aux activités d'apprentissage de la langue pour les étrangers ou à celles de traduction, de doublage, de postsynchronisation et de sous-titrage.
- Article 45
Toute communauté linguistique a le droit d'exiger que la langue propre au territoire occupe une place prioritaire dans les manifestations et les services culturels (bibliothèques, vidéothèques, cinémas, théâtres, musées, archives, folklore, industries culturelles et toutes les autres expressions de la vie culturelle).
- Article 46
Toute communauté linguistique a le droit de préserver son patrimoine linguistique et culturel, y compris dans ses manifestations matérielles comme les archives, les œuvres et ouvrages d'art, les réalisations architecturales et bâtiments historiques ou les épigraphes dans sa langue.

Ce survol, éclairant la notion des droits linguistiques, permet de confirmer que le peuple congolais, à l'instar de n'importe quel autre peuple, a des droits linguistiques et que ces droits linguistiques font partie des droits humains fondamentaux au même titre que le droit à la santé, à l'éducation, à la liberté d'expression et d'association.

1.2. Méthodologie

L'enquête du terrain a été rendue possible par un guide d'entretien mis en annexe. Celui-ci consistait dans une consultation des membres des cultes francophones surtout et non francophones de la ville de Goma. Le guide d'entretien est un support qui nous servait comme banque des thèmes se rapportant à l'usage des langues pendant la messe dans certaines paroisses et certaines confessions religieuses confondues. Le contact a été favorable auprès des fidèles de l'Église protestante, l'Église catholique, l'Église du réveil, l'Église adventiste, l'Église kimbanguiste et les musulmans. Le sondage était oral si bien que les questions posées étaient préparées au préalable dans un bloc-notes. Pendant chaque entretien, nous prenions soin de noter les réponses essentielles.

Etant donné que nous sommes nous-mêmes membres du culte francophone, il nous a été impérieux de rendre plus efficace cet outil méthodologique par l'observation participative en allant assister personnellement à la plupart des cultes au sein de différentes confessions religieuses.

2. RÉSULTATS

2.1. Facteurs linguicides

Un coup d'œil sur l'histoire du pays permet de découvrir les facteurs qui tuent à petits feux les langues congolaises. Il s'agit de la traite et l'esclavage, la colonisation et le néocolonialisme.

2.1.1. Traite et esclavage

Pour Nkiene (2017), la découverte de l'Afrique date de l'époque des explorateurs. Il s'agit des nations puissantes de l'époque tels le Portugal, la France, l'Angleterre, l'Italie, l'Allemagne, l'Espagne, voire les Arabes. Cette entreprise fut suivie de l'implantation des comptoirs d'achat des produits (or, diamant, ivoire...). Déjà à cette époque les langues européennes s'imposaient aux autochtones ou entraient en métissage avec les langues locales. Ce phénomène fut accompagné par l'esclavage et la traite négrière. Des populations entières furent transplantées de leurs milieux d'origine pour ceux d'outre-mer, coupées de leurs racines, de leurs cultures et, donc, de leurs langues en faveur de celles des maîtres.

Si en Europe ou aux Amériques l'esclave n'était qu'esclave, chez les arabes, au contraire, il était adopté dans la maison du maître où il assumait la gestion de certaines affaires de ce dernier. Une fois affranchi, il continuait ce travail pour son propre compte. Le substantif à suffixe thématique du kiswahili *mungwana* <°ø-mungu-ana, de *mungu* (Dieu) et *-ana* (enfant), littéralement « enfant de Dieu » signifiait « libéré pour la cause de Dieu » exprime cette réalité et montre comment l'assimilation était totale. Cette période est aussi marquée par l'absence des travaux sur les langues africaines prises pour des langues des esclaves (vernaculaire, du latin *vernaculus*, esclave). La relance intervient à la fin du 18^e Siècle avec le mouvement anti-esclavagiste (Rousseau, Voltaire et Montesquieu) pour qui le Noir est un homme et mérite considération, y compris sa culture, donc ses langues.

2.1.2. Colonisation et néocolonialisme

En paraphrasant Nkiene (2017), nous approuvons que le partage de l'Afrique à la Conférence de Berlin tenue du 27 Novembre 1884 au 15 Février 1885 marque l'officialisation de l'occupation européenne. La colonisation est marquée par l'abandon des us et coutumes nègres pour adopter ceux des Blancs. Sur le plan linguistique, la langue de la métropole supplante les langues locales pour remplir des fonctions dans l'administration, l'enseignement, la presse, etc. Les langues locales, dont il n'est fait mention dans aucun, texte sont réservées

aux fonctions inférieures comme de simples outils de communication ou de communion, fait déterminant sur le statut des langues en période postcoloniale.

2.2. Plan liturgique

Oui, jusque-là le français est la seule langue officielle du pays, c'est-à-dire langue de diplomatie et de scolarisation, mais non de la liturgie congolaise. En outre, si le français est admis dans l'administration publique, il n'en est pas le cas pour la communication non-formelle des agents et fonctionnaires de l'État. La réalité est que ces derniers font usage des langues maternelles selon la circonstance dans leurs circuits d'échanges quotidiens.

Nous l'avons dit ci-haut : il faudra commencer l'action jurilinguistique à l'Église du fait que l'Église est le milieu le plus favorable pour développer nos langues maternelles; c'est elle qui reçoit les citoyens de tous les âges. De même que l'évangélisation a été l'instrument d'abolition de notre culture de même elle est l'instrument privilégié de reconquête des valeurs anciennes. L'école, l'administration, la politique et le commerce viendraient par la suite.

La prière, étant un ensemble de paroles par lesquelles l'homme s'adresse à Dieu, est une sorte de conversation avec l'Être suprême qui est notre Père. C'est Lui le parent suprême de tous. Certes, Il entend toutes les langues. Mais, la morale sociale n'autorise à personne de s'adresser à son parent dans une langue qu'il ne lui avait pas apprise à son enfance. Dans ce cas, l'échange entre parent-enfant sera naturel et propice lorsqu'il se fait en langue maternelle. Il est inné et ne demande aucun effort pour le faire. À plus forte raison, parler avec son Dieu en sa propre langue maternelle restera-t-il un droit inaliénable à chacun de nous. Si réellement c'est le message de Dieu que l'Église vise à transmettre de manière fidèle, il sera alors communiqué dans la langue que tous les membres maîtrisent bien et non en français auquel seulement accède la petite minorité des Congolais. Au lieu de promouvoir la liberté d'expression, l'Église moderne s'enlise, par contre, à confiner ses fidèles dans une tutelle linguicide.

Dans sa fameuse « mission civilisatrice », la colonisation introduit les Noirs dans la modernité, caractérisée par la science, la technologie et la philosophie occidentales. Ces dernières apportent des réalités nouvelles à nommer; d'où le recours au calque, à l'emprunt, etc. C'est un complot contre la nation. Les Occidentaux, pour nous fragiliser, taxent nos langues de tous les maux : dialectes, patois, langues vernaculaires, etc. En écoutant les locuteurs des langues congolaises, l'on se rendra vite compte qu'aucune phrase ne peut être réalisée sans un mot français, même dans la musique. Le néocolonialisme est une colonisation des Noirs par eux-mêmes. Dès lors, les Congolais scolarisés se font passer pour meilleurs défenseurs de la culture coloniale. Pour eux, le français devient l'unité de mesure d'intelligence et de civilisation : manger, parler, vivre comme un blanc. Chacun prend plaisir à

n'envoyer son enfant que dans une école privée où la publicité du français a droit de cité au détriment des langues et cultures congolaises.

Cette occidentalisation des valeurs africaines constitue simplement une aliénation de l'élite. Les « intellectuels » se virent affectueusement dans la dépravation des mœurs sans gêne. Il ne s'agit pas seulement de la mort des mots et des langues congolaises. Il y a plus de valeurs occidentales que locales enseignées. La francophonie, dont le 14^{ème} Sommet s'est tenu à Kinshasa en 2014, contribue aussi à accentuer l'emprise et l'hégémonie du français. Il est, certes, vrai que le français est un acquis et permet l'ouverture au monde, mais il est tout aussi vrai que son statut privilégié diminue la pratique des langues locales, ce patrimoine collectif qu'on tient à sauvegarder.

Cependant, après soixante ans d'indépendance, comment la Constitution de notre pays peut continuer à donner un statut aussi privilégié à une langue étrangère, voire étrange, en mettant au bas de l'échelle les langues nationales et les langues ethniques dans une société très majoritairement paysanne, non scolarisée?

3. DISCUSSION DES RÉSULTATS ET REGARD SUR LA BIBLE

3.1. Discussion des résultats

La liberté de religion confère, bien entendu, le droit à chaque citoyen de communier dans une Église de son choix. Néanmoins, les résultats obtenus sur le terrain révèlent que plusieurs raisons poussent les gens à adhérer au culte francophone. Après enquête, voici les raisons que les répondants ont avancées pour leur fréquentation des cultes francophones:

a) Les uns avançaient la raison de l'espoir de trouver l'emploi, parce que les cultes francophones sont avant tout l'initiative des « grosses légumes » qui travaillent dans des grandes entreprises publiques et privées, responsables des ONG, etc. On n'a pas de choix lorsque le pays offre moins d'emplois. Tout le monde peut en chercher partout où l'occasion se présente. Toutefois, Dieu seul sait si la prolifération des Églises et des sectes offre l'emploi à la jeunesse.

b) Beaucoup évoquaient l'admiration du français : celle-ci est très fréquente chez les jeunes congolais. Les Congolais vénèrent quiconque parle français. Ils se complaisent à garder un regard et une oreille admiratifs envers cette langue, attitude héritée de la colonisation belge. Ce motif linguistique est parmi les maux qui rongent la société congolaise. Comme le fustige Yawidi (2017, p.106), durant la période coloniale, le système d'enseignement destiné aux natifs du pays a produit des hommes sans personnalité propre, vidés d'eux-mêmes, coupés de leur tradition (histoire et patrimoine) et, par conséquent, tournés vers les valeurs de l'Occident colonisateur. Ajoutons que c'est pour cette raison que l'élite congolaise admire tout ce qui est occidental : être

habillé et coiffé comme un blanc, manger comme un blanc, parler la langue des blancs. Elle va jusqu'à se tromper en croyant que la langue française est l'unité de mesure d'intelligence et de connaissance. Du coup, selon cette jeunesse, celui qui ne parle pas français ne connaît rien et il est nul. L'admiration de cette langue est devenue extravagante au pays: même si on n'y pige rien, son système mélodique, rythmique, bref phonologique, charme beaucoup le Congolais. On l'aime car ça sonne bien à l'oreille. Et là, l'accord grammatical attire le mieux l'attention des participants. Si l'orateur en fait bonne preuve, on acclame ; et s'il en abuse, on le boude carrément.

c) Certains membres se sentent plus à l'aise de suivre ou tenir une prédication en français qu'en kiswahili de Tanzanie qui présente, à son tour, des difficultés de compréhension pour certains mots tels que *kuhifadhi*, *kufanikiwa*, *thelatini*, *arobaini*, etc. La résignation face au caprice des migrants qui s'estiment ne pas connaître la langue des gomatraciens est perceptible. Ce motif est justifié par la création des cultes francophones dans certaines paroisses qui, selon les enquêtés, au lieu de laisser aller ailleurs quelques ressortissants des régions lointaines, ont jugé bon d'éclater la messe en deux, l'une en kiswahili et l'autre en français, voire en anglais. Eu égard à ce motif, il sied de se demander sur le type de français que bon nombre parlent. Parfois des termes creux, vidés de sens, mal compris et, par conséquent, mal interprétés, voilà autant de difficultés auxquelles sont confrontés plusieurs gomatraciens. Cette situation ne reste pas sans entrevoir le complexe d'infériorité des organisateurs de ce genre de culte au point que l'artiste Félix Wazekwa frappe en lingala en ces termes:

« *Ozalaki koloba lingala, oyé obandi français. Complexé oza !* » se traduit « Tu parlais lingala, mais à ton arrivée, tu commences à parler français. Tu es complexé ! »

d) D'autres disent que le culte francophone constitue un bon cadre d'échanges entre les intellectuels qui partagent une même foi. Dans ce contexte, certains enquêtés affirment que le culte francophone est organisé pour donner aux étrangers la chance de communier avec les francophones du milieu. Cette raison ne tient pas debout parce qu'elle renforce encore une fois l'hégémonie de la langue française. Les étrangers ont, certes, eux aussi droit de prier partout où ils peuvent se trouver pour les affaires. Rappelons, néanmoins, que beaucoup sont recrutés et affectés dans les régions en fonction de la connaissance des langues qui sont parlées dans les milieux. Qui dit que les migrants et les étrangers doivent troubler l'ordre public des populations qui les accueillent ? À notre avis, l'ignorance de soi est la vraie raison de ce comportement, car les visiteurs avisés sont ceux qui reviennent du voyage avec une nouvelle culture acquise auprès des autres.

Disons que l'usage des langues étrangères dans les cultes ne trouve aucun fondement biblique dans le contexte actuel en ville de Goma.

3.2. Regard sur la Bible

Les gens ont besoin d'avoir accès aux Saintes Écritures dans une langue non seulement qu'ils comprennent, mais aussi qui parle à leur cœur. C'est ici que s'affirme avec acuité le besoin d'avoir les Saintes Écritures en langues maternelles. Quand la langue maternelle de quelqu'un est minoritaire, il peut croire qu'elle est inférieure à une langue véhiculaire, et qu'on ne peut l'utiliser pour communiquer avec Dieu. Pourtant, Dieu nous communique de façon compréhensible. Le rêve est un excellent modèle qui nous communique dans la langue qui est entièrement nôtre.

Depuis les origines, la Bible milite pour le multilinguisme. Pendant la construction de la « Tour de Babel », toute la terre utilisait une langue unique, mais la tour avait été détruite pour que chacun développe sa propre langue et que chacun communique avec Dieu en sa propre langue (Genèse 11:1-9). L'organisation des cultes, pour telle ou telle classe sociale à cause d'une langue soit disant « unificatrice », est une simple preuve de la reconstruction de la Tour de Babel que le Créateur avait détruite. De même, la pentecôte chrétienne nous apprend que, à travers le Saint Esprit, Dieu veut parler à chaque personne en sa propre langue, c'est-à-dire en la langue que chacun connaît de mieux en mieux (Actes 2 :1-8).

Pour les chrétiens, l'incarnation montre que Dieu vient vivre avec nous : en utilisant notre langue, Christ montre qu'il s'identifie à nous (Harriet et Margaret H., 2011). D'ailleurs la diversité des langues et des cultures fait partie du plan de Dieu. Dieu a créé diverses langues et cultures. Cette diversité durera jusqu'à la fin du monde comme nous dit le livre d'Apocalypse (7: 9) que les personnes de toute langue se tiendront devant le trône de Dieu à la fin des temps : *Après cela je regardais, et voici, il y avait une grande foule que personne ne pouvait compter, de toute nation, de toute tribu, de tout peuple et de toute langue. Ils se tenaient devant le trône et devant l'agneau.*

De même le passage d'Apocalypse (14 :6) nous renseigne : « Je vis un autre ange qui volait par le milieu du ciel, ayant un Évangile éternel, pour l'annoncer aux habitants de la terre, à toute nation, à toute tribu, à toute langue, et à tout peuple. »

Dieu est notre Père. Il veut que nous puissions lui parler par la voie de la prière. Jésus Christ lui-même donne le modèle à suivre quand il prie en araméen, sa langue maternelle, avant de rendre l'âme sur la croix : « *Et vers la neuvième heure, Jésus s'écria d'une voix forte : Eli, Eli, lama sabachthani ? C'est-à-dire : Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné ?* » (Matthieu 27 :46).

Par ailleurs, les songes et les rêves, en tant que formes de message opéré naturellement en langue maternelle, sont des moyens bruts par lesquels l'au-delà communique avec les vivants. En Afrique, parler à mon parent en la langue maternelle

qu'il m'a apprise est une marque de politesse. Aussi nous ne devons pas ignorer qu'une prière dite en sa propre langue rapproche de plus en plus l'individu à Dieu et augmente la foi puisque c'est en notre langue que nous traduisons nos émotions les plus intimes et les plus vives.

4. SOLUTIONS ENVISAGÉES

4.1. Sur le plan politique et juridique

La problématique dont il est question ici demande une solution de plus en plus étatique. Au fait, l'Etat congolais est appelé à se doter d'une loi forte qui fixe les dispositions utiles pour une gestion rationnelle du patrimoine linguistique. Plus de cinquante langues ethniques languissent dans une mégestion généralisée faute d'une politique linguistique appropriée.

À ce titre, Donat Tshimboj (2000, p.125) éclaire l'opinion en préférant parler de la *pratique linguistique* plutôt que la *politique linguistique* parce qu'il épouse le point de vue de ceux qui estiment que la République Démocratique du Congo n'a jamais eu de politique linguistique clairement définie (...). Il importe, donc, pour se convaincre de cette affirmation, de passer en revue quelques définitions classiques du concept « politique linguistique » qu'il croit être l'ensemble des décisions politiques prises pour la gestion d'une situation linguistique, généralement dans un pays plurilingue. C'est par erreur que certains chercheurs pensent le contraire. Vis-à-vis de multiples références, toujours est-il que l'idée essentielle qui ressort est la volonté, l'intervention de l'échelon supérieur, l'État en l'occurrence, dans la gestion d'une situation plurilingue au sein d'une communauté donnée ou dans un pays. À son avis, il s'agit d'une confusion terminologique au regard de nombreux circulaires et autres textes officiels édictés au pays et relatifs, notamment, à la langue d'enseignement. Or la politique linguistique consiste à régler l'usage des langues, leur gestion, dans tous les secteurs de la vie nationale.

Le droit à la langue et le droit à la langue maternelle des Congolais autour de la parole de Dieu requièrent une implication totale de l'État. Ainsi, « le droit à la langue maternelle » fait partie du grand ensemble des « droits linguistiques ». Dans son acception première, il désigne le droit à l'usage privé et public de la langue, le droit que tous les locuteurs ont d'utiliser leur langue native dans tous les contextes de la vie. Il désigne et consacre également la reconnaissance et la primauté de la langue maternelle au titre d'un droit humain fondamental pour tous les Congolais nés et élevés en République Démocratique du Congo. La reconnaissance du droit à la langue maternelle devra être arrimée aux autres droits fondamentaux dans la Constitution du pays. Quant au « droit à la langue maternelle », il fait obligation à l'État congolais de légiférer en matière d'aménagement de son patrimoine linguistique dans l'espace public comme dans le champ éducatif. Seules des garanties légales et institutionnelles, instituées au préalable dans le cadre d'une loi contraignante d'aménagement linguistique, peuvent

rassembler les Congolais francophones et non francophones à l'Église autour de la restitution de leur droit à la langue maternelle, reconnue et promue dans l'espace public comme dans le champ éducatif.

L'équité des droits linguistiques s'entendra au sens où tous les Congolais lettrés et illettrés, instruits, moins instruits ou non, puisqu'égaux devant la loi, tous auront les mêmes droits linguistiques tels que définis plus haut. Les Congolais francophones et les Congolais locuteurs des langues congolaises ont les mêmes droits et doivent pouvoir en tout temps les faire valoir aussi bien devant un tribunal, dans une entreprise privée, dans un service de l'Administration publique que dans le culte sacré. L'équité des droits linguistiques désigne la reconnaissance et l'effectivité du droit à l'usage sans restrictions des langues maternelles, reconnues et promues à parité statutaire avec le français dans les différents cultes. L'équité des droits linguistiques s'entend également au sens où tous les Congolais ont le droit de prier, de méditer la parole divine, d'être scolarisés et éduqués dans les langues du patrimoine linguistique national. Ne pas le faire à l'Église constitue, donc, une atteinte à la liberté individuelle et collective.

La notion de « langue partenaire » semble de même être ignorée dans ce contexte pourtant instituée depuis 1987 au Sommet francophone de Québec pour préciser plus tard les implications du partenariat qui existe entre le français et les langues africaines. La francophonie avait convenu sur un traitement équitable des langues, un enrichissement lexical réciproque, le respect des normes endogènes, un enseignement conjoint français-langues maternelles, l'abandon des modèles normatifs hexagonaux (Cuq et al. 2003, p.152). Cette résolution a ouvert désormais la voie à une égalité linguistique et veut libérer les langues maternelles que les Congolais eux-mêmes continuent d'aliéner.

Une fois légiférées, les résolutions portant sur le droit à la langue et le droit à la langue maternelle seront de stricte observance de façon que leur mise en œuvre puisse associer tous les autres pouvoirs du pays. À cet effet, la présidence pourra mobiliser les ressources nationales, le gouvernement présentera ses planifications à la lumière des rapports scientifiques des spécialistes, les forces de l'ordre et tous les citoyens devront se mettre à l'œuvre pour recouvrer au maximum cette richesse nationale.

4.2. Du modèle liturgique de l'Église adventiste

L'exemple de l'Église adventiste du septième jour de la ville de Goma est un bon modèle à développer pour faire participer pleinement chacun des membres présents à la messe. En effet, les adventistes organisent leur culte en fonction des représentations linguistiques dans l'auditoire. Le thème du jour est introduit généralement en kiswahili en tant que langue véhiculaire du milieu, puis les participants se regroupent en carrefours selon leurs langues maternelles pour discuter et approfondir le message.

Pareille organisation permet à chacun, non pas seulement, de s'approprier la parole de Dieu en la langue qui lui parle le mieux possible au cœur, mais aussi d'interagir en communion avec les autres.

Dans une étude récente, Butoa et Mushunganya (2017, p.35) révèlent les langues ethniques les plus importantes en contact dans la ville de Goma à savoir le kihunde J51 (langue du peuple autochtone de la ville de Goma) est d'origine du Territoire de Masisi, le kinande J42 des Territoires de Lubero et de Beni, le kinyanga D43 du Territoire de Walikale, le chitembo J57 de Masisi, le kinyarwanda J61 d'origine du Rwanda, le kilega D25, le kihavu J52 et le mashi ou kinyabungo J53 du Sud Kivu. Loin de nous la prétention d'exclure les autres qui existent dans le milieu d'étude qui, toutes sans aucune discrimination, doivent bénéficier des droits prescrits dans la loi.

CONCLUSION

Il est vrai que la religion moderne est l'un de principaux responsables de la destruction de la culture africaine pour sa méfiance exagérée envers les autres. Elle doit, en conséquence, être associée pour la reconstruction de celle-ci.

De toute les raisons avancées au sujet de la célébration des messes en langue française dans la ville de Goma, aucune ne se fonde ni sur la foi ni sur la loi. Elles sont, donc, fantaisistes. Mais, peu importe la motivation d'appartenir à telle ou telle corporation liturgique, l'État devra faire saisir l'occasion pour que le message de Dieu soit partagé équitablement à tous. Jusqu'à quand décrierons-nous l'hégémonie des langues étrangères en Afrique ? On ne libère pas un peuple, mais il se libère seul. Il est temps que l'Afrique se libère. Les Congolais doivent cesser de se contenter d'une colonisation de l'esprit et de la culture. Spirituellement, le Créateur veut voir chacun Le connaître et Le louer en sa propre langue tel que Dieu a placé chacun dans une culture propre. Sachons-le, la langue a la dimension du monde. Elle contient la vision du monde de chaque individu et de chaque peuple qui l'utilisent. Face au français qui se promène en conquérant aussi bien dans les centres urbains que dans les milieux ruraux à travers les Églises, il est temps que chacun prenne les dispositions utiles pour défendre les droits à la langue maternelle lesquels droits sont copieusement lésés. Encore une fois l'occasion est offerte aux Associations de défense de Droit de l'homme. Les ONG telles qu'ACAJ, ASADHO¹ et les hommes de bonne volonté doivent se lever et hausser le ton pour venir à la rescousse des langues maternelles des Congolais. Le patrimoine linguistique national ne doit pas être voué à disparaître sous nos yeux. Il doit plutôt être défendu sur le même pied que les autres droits fondamentaux qui sont reconnus par la loi.

¹ ACAJ : Association Congolaise pour l'Accès à la Justice. ASADHO : Association Africaine des Droits de l'Homme.

BIBLIOGRAPHIE

- Berrouët-Oriol R., (2014), *Plaidoyer pour une éthique et une culture des droits linguistiques en Haïti*. Éditions du Cidihca (Montréal) et Centre œcuménique des droits humains (Port-au-Prince).
- Berrouët-Oriol, et al., (2011), *L'aménagement linguistique en Haïti : enjeux, défis et propositions*. Éditions du Cidihca et Éditions de l'Université d'État d'Haïti.
- Bible du français courant, (2017).
- Butoa B. et Mushunganya S. J., (2018), « État des lieux sociolinguistique de la ville de Goma pour une gestion rationnelle des langues dans l'avenir » in *L'Analyse topique*, n°12, pp.28-42, ULPGL-Goma.
- Calvet J-L., (1974), *Linguistique et colonialisme, petit traité de glottophagie*. Paris : Payot.
- Chaudenson R., (1993), *Le français dans l'espace francophone*, Paris : Champion.
- Cheikh A. D., (1979), *Nations nègres et culture : De l'antiquité nègre égyptienne aux problèmes culturels de l'Afrique Noire d'aujourd'hui*. Paris – Dakar : Présence Africaine.
- Constitution de la République Démocratique du Congo, (2006), Journal Officiel. Kinshasa.
- Cuq J-P., (2003), *Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde*. Paris :CLE International.
- Harriet H. et Margaret H., (2011), *Traduire la Bible en Actes. Manuel pour un bon usage de la Bible dans chaque langue et culture*. Cotonou : Presses Bibliques Africaines.
- Heine B. et al., (2004), *Les langues africaines*. Paris: Karthala.
- Ngalasso Nw. M., (1986), « État des langues et langues de l'État » in *Politique africaine des États*, pp. 7-27, Paris : Karthala.
- Nkiene M. J., (2017), Langues officielles et langues de grande extension, « linguicide » en Afrique. Plaidoyer pour les langues locales de la RD.Congo, in *Pistes et Recherches*, Vol. 27, n°3, pp.5-16, ISP/Kikwit.
- Poth J. et al., (1997), *L'enseignement d'une langue maternelle et d'une langue non maternelle. La mise en application d'une pédagogie convergente (version Afrique)*. Mons : CIPA.
- Tshimboj, K. D., (2000), Mythes et réalités dans la pratique linguistique en République Démocratique du Congo quarante ans après l'indépendance » in *Questions culturelles*, Tome I, pp 125-135, Lubumbashi : PUL.
- Unesco, (1996), *Déclaration universelle des droits linguistiques*, Barcelone.
- Wazekwa Felix (2005), *Album Complexé*, Kinshasa, Ed. Fils L. Mediaspro.

- Yawidi M. J-P, (2017), *Procès de la Société Congolaise*. Kinshasa – Wavre – Bruxelles : Ed. Mabiki.

Guide d'entretien

Thèmes	Questions principales d'entretien	Sous-questions
1) Motivation personnelle ou collective	Qu'est-ce qui vous a motivé d'être membre du culte francophone où vous communiez ?	Votre motivation personnelle peut-elle être la même pour vos proches compagnons dans votre culte?
2) Langues du culte	L'utilisation des langues étrangères dans votre culte trouve-t-elle des fondements bibliques (coraniques) ou sociologiques?	Quelles sont les langues d'usage dans votre culte ? Vous est-il permis d'utiliser votre langue maternelle dans une messe au sein de votre Église ? Vous accorde-t-on l'occasion d'intervenir au sein de votre culte ?